

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 338

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE 5

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.